

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 05 FÉVRIER 2015

Date de la convocation : 20 janvier 2015

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUJO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°20150205_004
REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2014
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20150205_004
REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2014
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 20 janvier 2015 fixant le prochain comité syndical le 5 février 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 5 février 2015 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4.

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée Délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, l'instruction comptable M4 a prévu la possibilité, sous réserve d'une délibération du Comité Syndical, de reprendre les résultats de l'exercice N -1 dès le vote du Budget Primitif. En effet, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La reprise anticipée doit être justifiée par :

- Une balance,
- Un tableau des résultats de l'exécution du budget,
- L'état des restes à réaliser au 31 décembre.

L'instruction comptable précise que, lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, seule peut être reprise par anticipation la partie excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser au 31 décembre 2014.

Elle ajoute que cette reprise porte obligatoirement sur la totalité de l'excédent du fonctionnement disponible estimé.

Considérant la clôture des comptes du syndicat mixte Gironde Numérique effectuée fin décembre 2014 en accord avec le Payeur Départemental.

Considérant la fiche de calcul du résultat de l'exécution 2014 du Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » visée par le Payeur Départemental jointe à cette délibération.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20150205_004
REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2014
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Considérant que la fiche de calcul fait apparaître un excédent de la section d'exploitation ainsi qu'un excédent de la section d'investissement, il est proposé de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2015, les résultats 2014 comme suit :

- Excédent d'exploitation (article 002 R) : 2 514 209,22 euros
- Excédent d'investissement (article 001 R) : 2 885 389,10 euros

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la reprise anticipée des résultats 2014 du Budget annexe «Aménagement Numérique du Territoire» telle que présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 5 février 2015

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Annexe : fiche de calcul du résultat prévisionnel - Résultats budgétaires Hélios

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)



FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL 2014 DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE »

Cette fiche est établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget annexe « aménagement numérique du territoire » visé par le comptable indiquant les restes à réaliser au 31 décembre 2014.

Ces résultats 2014 du budget annexe « aménagement numérique du territoire » feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2015 lors du Comité Syndical du 05 février 2015.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	3 901 814,22	6 338 389,98	10 240 204,20
Recettes	4 733 939,08	4 052 532,49	8 786 471,57
Résultat de l'exercice	832 124,86	-2 285 857,49	-1 453 732,63
Résultat reporté	1 682 084,36	5 171 246,59	6 853 330,95
Résultat de clôture	2 514 209,22	2 885 389,10	5 399 598,32

Bordeaux, le 12 janvier 2015

le Payeur Départemental

La Présidente
du Syndicat Mixte Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr